

Postulat Sarah Neumann et consorts – Création artistique, résidences et répétitions : quel est l'état des lieux ?

Texte déposé

De nombreux lieux de spectacle et d'exposition existent, sur l'ensemble du territoire vaudois, et permettent de montrer au public les œuvres des artistes d'ici et d'ailleurs. Une politique culturelle dynamique des villes et régions, souvent en étroite collaboration avec le canton, a permis la naissance de ces institutions culturelles au fil du temps puis leur consolidation.

Or, avant d'être présentée au public, une œuvre artistique a été préalablement élaborée par un, une ou des créateur·trice·s. Comme l'élaboration de toute chose, cela prend du temps, et cela nécessite de l'espace. Espace plus ou moins spécifique et vaste, selon la nature du projet.

L'Etat de Vaud offre chaque année des résidences, pour une durée déterminée, dans ses ateliers de Berlin et de Paris, à des artistes. Plusieurs villes du canton proposent des résidences similaires à l'étranger, sous l'égide de la Conférence des villes suisses en matière culturelle — Buenos Aires, Gênes, Le Caire.

Toutefois, il y a aujourd'hui un déficit d'espaces permettant l'élaboration des œuvres artistiques ici, dans nos régions : résidences de création, ateliers, espaces de répétition, lieux d'échanges et d'émulation entre les artistes.

Les anciennes surfaces industrielles ont longtemps été investies par les artistes, à des conditions de loyer avantageuses, pour développer leur pratique. Or, les surfaces disponibles se font de plus en plus rares et de plus en plus chères et les zones urbaines ou périurbaines permettant le développement d'activités artistiques se raréfient.

Enfin, les lieux où sont présentées des créations manquent souvent d'espaces dédiés à l'élaboration des œuvres ou des spectacles — ateliers, salles de répétition — et/ou dédiés à des temps de recherche, qui sont pourtant indispensables à la construction et à la maturité d'un projet artistique.

Ainsi, nous souhaitons que le canton de Vaud, dans le cadre d'un échange avec les différentes régions et « villes-centres » selon la Loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA), fasse le point sur les espaces de résidence, de répétition et de recherche existants et à développer pour les différentes disciplines artistiques. On a pu observer, avec la fermeture de l'Arc à Romainmôtier — lieu de résidences financé et piloté par une célèbre coopérative alimentaire nationale — que laisser cette mission aux seuls mécènes privés est risqué, et que des partenariats et/ou nouveaux projets sont à élaborer pour assurer que les artistes établis dans le canton de Vaud puissent avoir accès aux conditions permettant la création.

Il faut enfin souligner que de tels lieux offrent de véritables plus-values :

- pour le public, qui au fil du processus de recherche et de création peut participer à des présentations d'étapes de travail et rencontres avec les artistes en résidence, ce qui permet de tisser un véritable lien entre créateur·trices et spectateur·trices de la région ;
- du point de vue de l'aménagement du territoire, car des lieux dédiés au travail artistique permettent d'assurer une mixité, de diversifier les activités, et d'offrir une complémentarité enrichissante dans un quartier avec des logements, entreprises commerciales et services.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour les suites qu'il donnera à ce postulat.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Sarah Neumann
et 25 cosignataires*

Développement

Mme Sarah Neumann (SOC) : — L'offre culturelle de notre canton est riche : festivals, théâtre, lieux d'exposition, salles de concert, sont accessibles aux citoyennes et aux citoyens, dans nos différentes régions et villes. C'est une chance d'avoir ainsi accès à la création contemporaine, dans les différentes disciplines et d'avoir accès à des œuvres qui évoquent, chacune avec leur langage propre, le monde dans lequel nous évoluons aujourd'hui. Malheureusement, par contre, il existe un déficit croissant de lieux où les artistes peuvent élaborer leurs créations — ateliers, salles de répétition, studios — selon les besoins des différentes disciplines.

Pendant longtemps, les friches industrielles et les zones d'artisanat périurbaines voyaient s'établir les artistes et se multiplier les ateliers. Ces lieux disparaissent peu à peu : le sol est cher et la densification et la *gentryfication* poussent ces activités dehors. C'est le cas dans d'autres professions : les plasticiennes, les musiciennes, les comédiennes, les metteuses en scène, les autrices, les danseuses, ont toutes — et tous — besoins de lieux. L'élaboration d'un spectacle, d'une installation, d'une œuvre picturale, d'un concert, demande du temps et un espace spécifique. Cet état de fait est paradoxal au vu des magnifiques développements de lieux dédiés à montrer les spectacles et les œuvres au public, au cours des dernières décennies ! Notre canton propose bien, sur concours, des résidences qui permettent de construire un projet, dans un atelier situé à l'étranger, pour une durée déterminée. Mais c'est au quotidien du travail, ici, que le manque de lieux pose le plus de difficultés. Comme la problématique doit impliquer les différentes institutions actrices dans le champ de la politique culturelle, je propose de solliciter un état de la situation des lieux dédiés au travail artistique.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.